



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles

Volume 11

Numéro 1

Mars 2019

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Wow ! Nous pouvons dire que ceux qui aiment la neige ont été choyés cet hiver. Pour les autres, restez patients, le printemps est à nos portes. Cette abondance de neige a demandé beaucoup de travail à nos employés aux travaux publics qui n'ont pas lésiné sur les efforts pour maintenir nos routes en bon état et ce, à tout heure du jour ou de la nuit, en semaine comme en week-end.

Par ailleurs, Nadia Castonguay, notre directrice générale adjointe, qui partageait son temps entre la municipalité et les caisses Desjardins, sera, dès son retour de congé de maladie, à plein temps pour la municipalité. Cette modification de son statut lui permettra, non seulement, de compléter sa formation dans une perspective de relève mais, également de consacrer une partie de son temps à la rédaction de demandes de financement pour des projets structurants. Je crois que cette modification fait le bonheur non seulement de la principale intéressée mais également de notre directrice générale, Francine Beaulieu, qui s'est dit bien heureuse de ce changement.

De plus, j'aimerais vous présenter le statut de certains projets qui me tiennent à cœur. Ainsi, en début d'année, le conseil municipal a adopté un programme de soutien pour nos commerces de proximité. Ce programme vise à supporter financièrement des projets touchant l'expansion de commerces de proximité existants ou le maintien/relève de ceux-ci dans la continuité de leur vocation. Je vous encourage à aller voir les détails sur le site web de la municipalité et à nous faire part de vos commentaires.

D'autre part, avec la légalisation du cannabis, les municipalités se doivent de mettre à jour leurs réglementations. Les municipalités ont deux approches possibles, soit de réglementer la consommation de cannabis selon les règles liées à la consommation de la cigarette, soit de réglementer selon celles associées à la consommation de boissons alcoolisées. La Sûreté du Québec (SQ) a demandé à la MRC d'harmoniser la réglementation sur son territoire dans un but évident d'en faciliter la gestion. C'est dans cette optique que les 19 municipalités du Témiscouata ont opté pour une réglementation s'apparentant à celle de la consommation de l'alcool. Mais avant de réglementer l'usage du cannabis sur son territoire, la municipalité attendra de voir si le gouvernement provincial fera l'adoption et la promulgation du projet de loi n° 2 et alors la municipalité jugera s'il sera alors approprié d'adopter un tel règlement.



Parutions du Bulletin

- Printemps 2019
- Été 2019
- Automne 2019
- Hiver 2019

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2019
- 12 juin 2019
- 10 septembre 2019
- 11 décembre 2019

Table des matières

Mot du maire	1-2
Informations municipales.	3-7
À LOUER	7
Plan de sécurité civile	8
La trousse d'urgence	9
L'avertisseur de fumée	10
Wi-Fi	11
Info-Biblio	12-13
Corporation de développement du lac	14
La vie scolaire	15
Mise en garde - Colporteur	16
Jardin communautaire	17
Fabrique de Lac-des-Aigles	18
Transport adapté & collectif	19
Service Accès-Emploi	20
Remerciement	20
La Page du Citoyen	21
Jardin Terre du rang	22
Parc Natur'Ailes	22
Événements à venir	23
Horaires	23
Conseil municipal	24
Employés municipaux	24

Suite page suivante

MOT DU MAIRE « Suite »

En janvier, notre municipalité fut l'hôte de deux activités phares qui furent, sans contredit, des succès : soit le tournoi de pêche sur glace et la course d'accélération de motoneiges. Je voudrais remercier tous les bénévoles, sans lesquels ces activités n'auraient pu être possibles. Je voudrais également profiter de cette tribune pour répondre à certaines questions adressées par des citoyens.

Pour la course d'accélération, certaines personnes voulaient s'assurer que le sable, utilisé pour les départs, ne se retrouve dans le lac à la fin de l'événement. Cette préoccupation, plus que légitime, a fait l'objet de discussions au sein du comité organisateur et il fut décidé d'installer des grandes toiles sur la glace avant d'y déposer le sable. De plus, immédiatement après l'événement, tout le sable a été ramassé, mis dans des camions et disposé convenablement afin de minimiser tout risque de déversement de sable dans le lac.

Pour le tournoi de pêche, des citoyens m'ont demandé d'expliquer ma position sur l'implication de la municipalité dans l'ensemencement du lac. À mon arrivée en poste à la mairie, ma position a été très claire avec le comité, les taxes des citoyens doivent servir prioritairement à des choses qui relèvent du mandat inscrit dans le code municipal. Cependant, je crois que la municipalité a fait par le passé et fait encore ce qu'il faut pour supporter cette belle activité hivernale. De 2011 à 2017, la municipalité a remis environ 21 000 \$, soit 3 000 \$ par année pour l'ensemencement du lac, ce qui est non-négligeable. Pour 2018, une nouvelle stratégie de financement pour l'ensemencement du lac a été mise en place. Ainsi, la municipalité a fait une demande de subvention auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Cette subvention a été acceptée et un montant de 4 000 \$ a été octroyé à la municipalité pour l'ensemencement du lac. Ce montant a été transféré par la municipalité au comité d'ensemencement du lac. Pour 2019, une demande similaire a été déposée et acceptée par le MFFP pour un montant de 2 000 \$. La municipalité est en attente du paiement par le Ministère. Dès sa réception, ce montant sera remis au comité d'ensemencement du lac. De plus, pour le tournoi de 2019, la municipalité a remis un montant de 600 \$ au comité pour, entre autres, de la publicité. Pour l'année prochaine, la demande de financement a été déposée par la municipalité auprès du MFFP et nous sommes en attente de la décision du ministère qui devrait être prise dans les mois à venir. Donc, en conclusion, le conseil municipal reconnaît le bien fondé du tournoi de pêche blanche annuel, mais le supporte de façon différente.

Par ailleurs, il ne faut surtout pas oublier le nouveau comité « Sauvons notre patrimoine ». Ce comité, récemment mis en place, est composé de Mesdames Vicky Ouellet (présidente), Marie-Claude Robichaud (secrétaire), Lison Bourgoïn et de Messieurs Normand Beaulieu, Jean-Guy Beaulieu, André Bossé et moi-même. Le mandat du comité est de trouver une vocation à long terme pour notre église. Jusqu'à présent, le comité s'est intéressé aux différents projets qui ont été réalisés dans d'autres paroisses aux prises avec la même problématique. Vous comprendrez que c'est un processus de longue haleine et que toutes les options seront discutées et analysées. Je vous invite d'ailleurs à nous faire part de vos idées concernant une nouvelle vocation pour votre église. Il est entendu que les citoyens seront consultés et informés de tout développement futur dans ce dossier.

En terminant, je voudrais souhaiter une très bonne saison des sucres à nos acériculteurs et, rappeler à tous de demeurer prudents dans toutes vos activités.

Pierre Bossé
Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 07-19 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

Reçu par courriel le 20 décembre les Lettres patentes constituant le nouvel office d'habitation du Témiscouata au 1^{er} janvier 2019. Mme Nancy Bouchard est la directrice générale. Avons reçu leur budget 2019 pour un montant municipal à payer de 1 462 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le versement à l'OMHT pour 2019 de 1 462 \$ (en 2018 soit 2 345 \$ en 2017 de 2 360 \$ (02-52000-963).

Résolution 09-19 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2019.

Soit cotisation : 505 habitants \times 4.66\$ = 2 353.30\$ + taxes et logiciel Symphony 505 habitants \times 0,44 \$ = 222,20 \$ + taxes, pour un grand total de 2 961.19 \$.

Résolution 10-19 QUOTE-PART ANNÉE 2019 – MRC TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2019 :

	En 2019	En 2018	En 2017
Quote-part fonctionnement MRC	4 926,75 \$	5 054,49	5 067,95
Quote-part aménagement et urbanisme	909,26	914,27	918,98
Quote-part développement économique	2 673,61	2 708,61	2 741,46
Quote-part Petit Témis	173,00	175,24	177,03
Quote-part Sentier Monk	10,27	10,39	10,54
Quote-part Sentier national	91,25	93,47	95,80
Quote-part Fondation de la santé du Témiscouata	65,84	67,90	
Fondation de la santé	63,82	64,66	65,44
Certains services	1 068,99	1 095,42	1 111,90
Gestion et exploitation Inforoute	1 827,16	1 827,04	1 827,04
GO Matrice	53,55	52,46	51,51
Culture	510,59	517,28	523,55
Sécurité incendie	1 582,83	1 603,56	1 623,00
Radio incendie	454,12	460,07	465,65
Développement rural	4 534,26	4 534,26	4 534,26
Préfecture – Élections	561,65	569,00	575,90
Préfecture – Rémunération	510,59	517,28	523,55
Règlement d'urbanisme	692,36	705,39	720,49
Installation septique	440,87	440,87	440,87
Bandes riveraines	1 258,79	1 258,79	1 258,79
Gestion cours d'eau	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>	<u>294,96</u>
<i>Total</i>	<u>22 638,68</u>	<u>22 897,51</u>	<u>23 028,67</u>

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 11-19 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part pour le Transport adapté et collectif Roulami en 2019 de 1 484,70\$ (en 2018 était de 1 522,92 \$).

Résolution 12-19 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme les mêmes personnes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2019, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Frédéric Dubé, conseiller municipal.

Résolution 14-19 FORMATION INSTRUCTEUR MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION À BLAINVILLE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Francis Lavoie à la formation Instructeur – Matières dangereuses opérations qui se donnera à Blainville les 9 et 10 février prochains et lui rembourse ses frais de déplacement (au taux selon la résolution #62-13), pour environ 400 \$, ses frais d'hébergement et de repas sur présentation d'une feuille de réclamation accompagnée de pièces justificatives.

Attendu que M. Francis Lavoie accepte le fait qu'il ne sera pas rémunéré pendant cette formation.

Résolution 15-19 FORMATION EN SITUATIONS D'URGENCE 7 FÉVRIER

M. Hugo Martin du ministère de la sécurité publique a organisé deux (2) formations, « Vos relations de presse en situation d'urgence » et « Être porte-parole lors d'une situation d'urgence ». Ces formations gratuites se donneront Jeudi, le 7 février à la MRC.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire et la directrice générale à suivre ces formations et à rembourser les frais de déplacement et repas sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 16-19 TARIFS PARC NATURELLES

Les chalets sont loués à 72 \$ (chalet # 2) et à 77,25 \$ (chalet #3 avec poêle à bois).

Les terrains de camping avec service à 20,50 \$ et sans service à 17,50 \$. Il y aurait lieu d'uniformiser les tarifs pour 2019.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles hausse les tarifs de camping à 24,50 \$/ nuit et des chalets à 80 \$ / nuitée à compter de janvier 2019.

Résolution 20-19 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Saint-Michel-du-Squatec ont décidé d'entreprendre une démarche commune afin de réaliser leurs plans de sécurité civile en réponse aux exigences règlementaires de la Loi sur la sécurité civile qui entreront en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu de retenir les services d'un chargé de projet commun afin de réaliser les travaux nécessaires à l'élaboration de leurs plans de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la volonté des municipalités est de mettre en commun, lorsque possible, les moyens de secours minimaux ;

ATTENDU QUE M. Julien Colpron-Tremblay a proposé ses services pour la réalisation du plan de sécurité civile pour chacune des municipalités pour un montant forfaitaire de 4 500 \$ par municipalité ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne les services de M. Julien Colpron-Tremblay afin de réaliser à contrat les travaux nécessaires à l'élaboration du plan de sécurité civile pour la municipalité de Lac-des-Aigles pour un montant de 4 500 \$ et désigne le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale, Mme Francine Beaulieu, comme signataires du contrat.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 21-19 DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PPA) PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 30 000 \$ à M. Denis Tardif, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale. Le projet priorisé en 2019 par le biais de cette subvention est la réfection - amélioration du chemin du rang Bédard.

Résolution 26-19 ABAT-POUSSIÈRE

Pour 2019 : 645 \$/ballot x 15 ballots = 9 675 \$ + taxes = 11 123.83 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 15 ballots d'abat-poussière auprès de Sel Warwick à 645 \$ / ballot, livraison incluse.

Résolution 27-19 FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT

Le Tournoi de pêche a eu lieu samedi le 12 janvier 2019.

En 2018 : 540 inscriptions, 90 repas servis et environ 200 personnes présentes.

En 2019 : Plus de 600 inscriptions et environ 120 repas

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs et bénévoles pour le Tournoi de pêche qui a connu un immense succès tout au long des nombreuses activités.

Résolution 29-19 JARDINIÈRES

Courriel reçu le 3 janvier : Desjardins Turcotte ne fournira plus de jardinières en 2019. Elle nous réfère aux Serres de la Savane à Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus soit 41 jardinières à 40 \$ chacune, 2 de 24" à 80 \$ chacune et 2 en osier à 30 \$ chacune.

Résolution 32-19 FORMATION SÉCURITÉ CIVILE PAR LA CROIX ROUGE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale et responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité (Réso 312-18) à participer à cette formation de la Croix-Rouge le 19 février prochain.

Qu'elle accepte aussi de partager les frais de l'inscription de M. Julien Colpron-Tremblay, chargé de projet en sécurité civile avec les autres municipalités Squatec, Biencourt et Lejeune.

Résolution 34-19 RAM-O-THON

Étienne Leblanc-Breault (pompier de la municipalité) participera au Ram-o-thon de la Fondation Ligne de vie dans le cadre du Quilleshon Lorraine Ouellet Castonguay, 500 mètres / 20\$, le 16 février prochain.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 20 \$ pour encourager Étienne et soutenir ainsi la Fondation.

Résolution 35-19 MICRO-DATA

En octobre, Micro-Data de Rimouski était venu voir notre système (ils font le service à Biencourt et Julie est très satisfaite). Pour améliorer notre système aux Chalets : offre d'installer un routeur avec un point d'accès à longue portée qui couvrirait jusqu'au Pavillon au coût de : 379.90 \$ + environ 1 heure à 75 \$ /heure = 454.90 \$ + taxes = 523.03 \$.

Pour l'édifice municipal : Router 149.95 \$ et/ou router et refonte du réseau pour simplifier notre système et logiciel « Viewer » qui permettrait un soutien à distance. Coût de : 1 250 \$ + entre de 2 à 4 heures x 75 \$ = 300 \$ = 1 550 \$ + taxes = 1 782.11 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Micro-Data pour faire les correctifs à nos systèmes internet. Soit pour améliorer notre système aux Chalets : installer un routeur avec un point d'accès à longue portée qui couvrirait jusqu'au Pavillon au coût de : 379.90 \$ + environ 1 heure à 75 \$ /heure = 454.90 \$ + taxes = 523.03 \$.

Et pour l'édifice municipal : Router 149.95 \$ et/ou router et refonte du réseau pour simplifier notre système et logiciel « Viewer » qui permettrait un soutien à distance. Coût de : 1 250 \$ + entre de 2 à 4 heures x 75 \$ = 300 \$ = 1 550 \$ + taxes = 1 782.11 \$.

Leur demander que ces installations puissent être faites d'ici le DRAG de motoneige du samedi le 26 janvier prochain.

Résolution 44-19 RESPONSABLES DE MISSIONS – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité doit faire son Plan de sécurité civile dans lequel sont comprises des missions et pour lesquelles des ressources (personnes) doivent leur être attirées, soit membres du conseil, personnel municipal, bénévoles, ...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme pour les missions soit :

1. *Coordonnateur : la DG et en substitut la DG adjointe.*
2. *Administration : la DG adjointe et l'aide secrétaire*
3. *Services aux personnes sinistrées : le conseiller M. Frédéric Dubé et l'aide secrétaire*
4. *Communication : le maire et le maire suppléant*
5. *Secours aux personnes et protection des lieux : le directeur incendie et le capitaine*
6. *Transport et services techniques : le contremaître et l'employé aux travaux publics.*

Résolution 45-19 TOITURE CASERNE TECQ 2014-2018

Un devis a été préparé LDA-MUN-01-19.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à la demande de soumissions sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour la réfection de la toiture de la caserne selon les documents d'appel d'offres LDA-MUN-01-19. Que les soumissionnaires aient jusqu'au 30 avril à 15 h pour déposer leur soumission au bureau municipal A/S Mme Francine Beaulieu, 73, rue Principale LDA G0K 1V0.

Qu'elle nomme comme surveillant de chantier, M. Berthier Beaulieu, contremaître.

Résolution 52-19 DEMANDE DES CUISINES COLLECTIVES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ pour aider les Cuisines collectives dans leur activité du Jeudi, 21 mars prochain dans le cadre de la Journée nationale des Cuisines Collectives. Dîner suivi d'un atelier en après-midi à l'édifice municipal.

Résolution 53-19 ROUTE DES MONTS-NOTRE-DAME

Facture cotisation 2019 de 757.50 \$ (soit per capita de 1,50 \$).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte cette cotisation à la Route des Monts-Notre-Dame soit 757.50 \$ pour l'année 2019.

Correspondance (janvier-février 2019)

1. *Le 12 décembre reçu par dépôt direct 12 000 \$ pour la voirie locale pour des travaux au rang Bédard.*
2. *Lettre du 18 décembre de la Sécurité publique nous informant que le montant de la facture estimée pour le service de la sûreté du Québec pour nous serait de 27 601 \$ pour 2019.*
3. *Communiqué que Saint-Jean-de-la-Lande a intégré la route des Monts-Notre-Dame. Soit 23 km entre Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Ceci permet de compléter la boucle entre les 2 autres routes touristiques du Bas-Saint-Laurent soit la Route des Navigateurs et la Route des Frontières dont Saint-Jean-de-la-Lande fait déjà partie.*
4. *Lettre de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui a le plaisir de nous informer de la performance de la RJDT, en matière de gestion des matières résiduelles. En 2018 en provenance du Fonds vert une somme de 161 495,67 \$ a été versée à la RJDT.*
5. *Courriel de la Réserve Duchénier nous informant de leur Projet d'optimisation 2018-2021. Projet totalisant 10 M\$ qui s'échelonne sur 3 ans. Pendant les 3 prochaines années, entre autres, les projets suivants se réaliseront : construction de nouveaux chalets 4 saisons secteur rivière Rimouski, offre d'hébergement et de services 365 jours/année, Prêt-à-camper au Village Scott, mise en place de yourtes et chalets empreinte écologique zéro, construction de nouveaux centres multifonctionnels au village Scott, ...*
6. *Programme Familles – Branchées du gouvernement du Canada : Internet pour les familles à faible revenu. Les familles visées recevront une lettre.*
7. *Projet communautaire du Cercle de fermières de Squatec grâce au Fond de soutien aux organismes culturels de la MRC de Témiscouata, le cercle a réalisé 15 couvertures qui ont été remises au CLSC pour être remises aux enfants.*
8. *Reçu par dépôt direct le 11 janvier un montant de 14 000 \$ du MTQ correspondant à la 1^{ère} tranche du projet de 35 000 \$ pour le projet de rehaussement du Chemin des Chalets.*

9. Courriel de Pierre Daigneault sur le Décret de population 2019 : Les petites communautés plus attractives – Le Placoteux. « Même si elles ont accueilli moins de nouveaux résidents en termes de nombre, certaines communautés Kamouraskoises sont plus attractives que La Pocatière ou Saint-Pascal pourtant mieux pourvues en termes de services ou d'infrastructures municipales. Qu'est-ce qui se cache derrière l'attractivité de ces petites municipalités ? Ce sont des communautés qui regorgent d'entrepreneurs qui ont une vision et sont prêts à investir du temps au bénéfice de leur communauté. Ce dynamisme agirait comme « aimants à migrants ». Certaines personnes ont choisi de s'établir à Saint-Germain parce qu'ils savaient qu'il y avait des gens dynamiques avec qui ils auraient des atomes crochus. Et ajouter des projets communautaires aussi mobilisant que l'aménagement d'un GYM d'escalade, ...contribuerait à stimuler l'attractivité d'une municipalité... Chaque membre du conseil en a une copie.
10. Reçu le Plan d'amélioration des Parcs et équipements récréatifs et sportifs de la Municipalité élaboré par l'URLS suite à notre demande de participer à ce projet en mai dernier (Réso 173-18). Une visite des parcs a été réalisée soit au belvédère, au centre des Loisirs, à l'école et au Parc Natur'Ailes. Les conclusions majeures sont : le manque de supports à vélo, toilettes, de l'eau accessible, des poubelles... La MRC a les rapports et s'informerera de subventions possibles pour l'achat des équipements... À suivre.
11. Lettre de la MMQ à l'effet que nous recevrons un chèque de 2 290 \$ en ristourne.
12. Lettre du registraire des entreprises du 23 janvier nous informant qu'ils ont procédé à la radiation de l'immatriculation de « Les Loisirs de Lac des Aigles inc. »

CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle.

URBANISME

Vous avez un projet de construction ou de rénovation en tête pour la saison estivale 2018, prenez de l'avance en remplissant un formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal, ou sur demande au courriel urbanisme_squatec@hotmail.ca.

Ce formulaire vous servira d'aide-mémoire et accélérera l'étude de votre demande. N'oubliez-pas, une fois la demande de permis complétée, déposée et le permis payé, la municipalité dispose de 30 jours pour émettre une décision.

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal de Lac-des-Aigles téléphone : 418-779-2300 poste 13

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2019 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 25 février 2019

2^e versement : 27 mai 2019

3^e versement : 26 août 2019

À louer

Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles (67 rue Principale), ont à louer un logement soit un 3 ½ pour personnes âgées à faible revenu.

Pour informations composez le : 418-779-2364 ou 418-779-2912

Plan de sécurité civile

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité doit préparer un plan de sécurité civile qui comprendra globalement un portrait sommaire des risques présents sur le territoire et fera état des mesures prévues pour faire face aux sinistres.

Quatre préoccupations seront considérées :

- Répondre aux dispositions prévues au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;
- Favoriser la réflexion sur les risques de sinistres présents sur le territoire de notre municipalité en vue de tenir compte de ceux-ci dans le contexte de notre planification de la sécurité civile ;
- Mettre en place des mesures de préparation générale permettant de faire face à tout type de sinistre, tant ceux d'origine naturelle qu'anthropique, et ce, en tenant compte des ressources municipales dont nous disposons ;
- Être en mesure de réagir promptement et efficacement lors de sinistres.

Le plan permettra d'identifier nos besoins en matière de sécurité civile et de préparer nos ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue.

Malgré cette préparation aux sinistres, si la capacité de réponse de la municipalité venait à être dépassée par les événements, le soutien des services gouvernementaux pourrait être sollicité.

Par ailleurs, ce plan se veut un document évolutif. Au fur et à mesure du développement de notre démarche de planification de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité, il est appelé à comporter davantage de mesures, et ce dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

En vue de bien se préparer à toute éventualité, la municipalité fait appel à ses citoyens. Les personnes intéressées à participer lors d'un sinistre à la mise en œuvre de ce Plan de sécurité civile, peuvent communiquer avec la coordonnatrice municipale en sécurité civile, Mme Francine Beaulieu. Elle se fera un plaisir de vous informer davantage et d'inscrire votre nom.

Nous vous remercions de votre participation afin qu'ensemble nous soyons prêts et parvenions à mieux aider les personnes lors d'un sinistre.

Merci à toutes et à tous de votre intérêt.

Francine Beaulieu, directrice générale
Julien Colpron-Tremblay, chargé de projet

La trousse d'urgence

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir **suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps **à la maison** les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- **Nourriture non périssable** — provisions pour au moins 3 jours;
- **Ouvre-boîte manuel;**
- **Radio à piles** — piles de rechange;
- **Lampe frontale ou de poche** — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- **Briquet ou allumettes et chandelles;**
- **Trousse de premiers soins** — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;
- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange;
- Jeu de cartes, livres, revues.

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.



Trousse de la Croix-Rouge canadienne

Dernière mise à jour : 24 avril 2017

Utilisez ces conseils de prévention des incendies pour sensibiliser votre entourage!

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html>

L'avertisseur de fumée : votre meilleur ami en cas d'incendie

La commercialisation de l'avertisseur de fumée, au début des années 1980, a fait passer le nombre de décès par cause d'incendie de presque 200 à une quarantaine par année, en moyenne, selon le ministère de la Sécurité publique.

Une vérification simple et rapide

Puisque l'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies, il est important de vérifier régulièrement son bon fonctionnement en appuyant sur le bouton d'essai jusqu'à ce que le signal sonore retentisse. Ce dernier devrait se faire entendre immédiatement.

Assurez-vous aussi du bon état de l'appareil en éteignant une chandelle ou une allumette à proximité. Si votre avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès des préposés du service à la clientèle que le signal a bien été transmis (s'ils ne vous appellent pas les premiers !).

La SHQ vous rappelle également qu'il ne faut jamais :

- Débrancher ou retirer la pile d'un avertisseur ;
- Utiliser une pile rechargeable (les piles au lithium sont un bon choix en raison de leur longue durée de vie) ;
- Ouvrir le boîtier d'un avertisseur à 120 V ;
- Recouvrir un avertisseur de peinture ou de papier peint ;
- Prolonger l'utilisation d'un avertisseur dont la durée de vie est dépassée (elle est généralement de 10 ans).

Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir au moins un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol. Cependant, c'est l'occupant du logement qui est responsable de son entretien et des changements de piles.

L'utilisation du changement d'heure comme pense-bête vous assure de vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée au moins deux fois par année.

Pour de plus amples informations sur l'habitation, visitez le [site Web](#) de la SHQ.



MRC de
Témiscouata



Communiqué de presse
Pour publication immédiate

« Appel Wi-Fi » : 51 points d'accès Internet sont maintenant en fonction dans le Témiscouata, les Basques, le Kamouraska, la Matapédia et la Matanie.

Témiscouata-sur-le-Lac, le 6 mars 2019. Grâce à l'obtention d'un financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et Habitation, la MRC de Témiscouata a mis en place des points d'accès Internet Wi-Fi dans 19 municipalités du Bas-Saint-Laurent ayant des problématiques majeures de couverture cellulaire. Bien qu'il s'agisse d'une solution de dépannage, ces municipalités peuvent maintenant bénéficier, dans des endroits spécifiques, d'un accès Internet facile et sans frais permettant aux citoyens, aux visiteurs de passage de même qu'aux services d'urgence de faire et de recevoir des appels Wi-Fi.

Un total de 51 points d'accès sont répartis dans 11 municipalités au Témiscouata, 3 dans les Basques, 2 dans la MRC de Kamouraska, 1 dans la MRC de la Matapédia, 2 dans la MRC de la Matanie. « *Bien entendu, il s'agit d'une solution temporaire et nous travaillons toujours à résoudre le problème téléphonie cellulaire sur notre territoire* » explique madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata. « *Quelques derniers détails techniques seront réglés dans les prochains jours à certains endroits pour finaliser l'ensemble des installations.* »

Les emplacements concernés, tels que des dépanneurs et des bureaux municipaux, peuvent être repérés grâce à une affiche apposée sur les bâtiments. Dans un rayon de 30 mètres, il est possible de se stationner et d'accéder sans frais au réseau sans fil. La liste des emplacements par municipalité est accessible sur le site : mrctemiscouata.qc.ca/wifi-acces-internet.

Au sujet de la fonction Appel Wi-Fi :

Pour utiliser la fonction Appel Wi-Fi, d'abord se connecter à un réseau Internet sans fil, activer le service d'appels Wi-Fi dans les paramètres de réglage de son téléphone et ce, dépendamment du type de l'appareil et du forfait dont dispose le propriétaire. Il faut faire la vérification auprès de son fournisseur de services.

Couverture cellulaire : un dossier à suivre

Au Témiscouata, plus de 13 tours seraient requises pour obtenir une couverture cellulaire satisfaisante. Les coûts sont évalués à plus de 10 M\$ de dollars, sans compter tous les frais d'opérations annuels qui peuvent aller jusqu'à 50 000\$ par tour, par année. « *Nous sommes constamment en démarche avec les instances gouvernementales et les fournisseurs de services.* » indique madame Sirois. « *Ce sont des coûts extrêmement importants que nous ne pouvons pas assumer seuls. Soyez assurés que nous sommes prêts à nous impliquer mais nous aurons besoin d'une aide substantielle de nos gouvernements pour aller de l'avant dans les plus brefs délais possibles* », conclut-elle.

-30-

Information : Guylaine Sirois, préfet, élue au suffrage universel, MRC de Témiscouata, 418 899-6725 poste 4402

Source : Caroline Chassé, directrice des communications et de la culture, 418 899-6725 poste 4411 cchasse@mrctemis.ca

Au Lac-des-Aigles, les emplacements sont au Pavillon du lac (3, rue du Quai), à l'Édifice municipal 75, rue Principale), au dépanneur Chez Carolie (82, rue Principale) et au Resto Chez Lelou (3, rue Sirois).

Liens vers différentes compagnies cellulaires pour les appels wi-Fi:

Bell: <https://www.bell.ca/Mobilite/Appels-Wi-Fi>

Rogers: <https://www.rogers.com/customer/support/article/wi-fi-calling-everything-you-need-to-know?setLanguage=fr>

Telus: <https://www.telus.com/fr/qc/support/article/wifi-calling-explained>

Virgin: <https://www.virginmobile.ca/fr/support/wifi-calling.html>

Vidéotron: <https://soutien.videotron.com/residentiel/mobile/appels-wi-fi>

INFO BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux bénévoles à la bibliothèque :

Deux nouveaux bénévoles s'ajoutent à l'équipe déjà en place il s'agit de Mme Danielle Bossé et de M. Claude Breault. Nous tenons également à remercier Mme Ryna Bouchard pour le merveilleux travail effectué pendant plusieurs années avec nous.

Livres à donner :

Vous avez des livres, des CD ou DVD à donner ! Apportez-les à la bibliothèque. Certains iront sur nos étagères et les autres seront disponibles pour être vendus à la bibliothèque. Tous les profits iront à notre bibliothèque.

Petit lecteur deviendra grand : Une toute nouvelle trousse pour initier les tout-petits au plaisir de la lecture

Afin de célébrer la 20^e édition de son programme Une naissance un livre, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) met à la disposition des parents une toute nouvelle trousse du parfait bébé-lecteur. Cette nouvelle trousse sera remise à tous les enfants qui naîtront dans notre municipalité à partir de maintenant. Celle-ci comprend différents outils de stimulation au monde de l'écrit, dont un livre exclusif créé par Marianne Dubuc, auteure québécoise reconnue et maintes fois primée pour ses œuvres jeunesse.

« Les effets de la lecture sur les tout-petits ne sont plus à démontrer. Qu'il s'agisse de se familiariser avec les formes, les chiffres et les lettres, d'acquérir des notions de vocabulaire et de langage ou encore de mieux structurer sa pensée, faire la lecture à son jeune enfant ne peut qu'être bénéfique pour son développement », a souligné Eve Lagacé, directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec. « Grâce à la trousse du parfait bébé-lecteur, les parents sont ainsi mieux outillés pour initier leurs enfants à ce formidable univers. »

Élaboré exclusivement pour Une naissance un livre par Marianne Dubuc, le livre Sur le dos de Baba transporte le jeune lecteur dans un monde de douceur et de tendresse, qui permettra aux parents de créer un univers enveloppant et de tisser des liens d'attachement avec leur enfant. Chaque année, un nouvel auteur québécois sera sélectionné pour présenter un livre exclusif.

« L'amour de la lecture est un merveilleux cadeau à offrir aux enfants et à leurs familles. Elle leur ouvre la porte d'un univers infini de possibilités, d'expériences et de connaissances. C'est une fierté de savoir que des milliers de jeunes feront leurs premiers pas en lecture avec Sur le dos de Baba », a mentionné Marianne Dubuc.

La trousse du parfait bébé-lecteur comprend :

- * deux tout nouveaux guides réalisés en collaboration avec le Département d'orthophonie de l'UQTR : Lire avec votre enfant ainsi que Chantez avec votre enfant, qui propose les comptines de La Montagne secrète ;
- * un livre exclusif signé par l'auteure québécoise Marianne Dubuc ;
- * le magazine Popi, offert par Bayard jeunesse ;
- * ainsi qu'un magazine exclusif Naître et grandir.

Entièrement gratuit, le programme Une naissance un livre vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge et à encourager la fréquentation de la bibliothèque publique en famille. Il met en valeur les auteurs d'ici.

Animations

Conte de Noël

Le conte a été encore une fois un succès. Une dizaine de parents ont accompagnés 25 enfants pour notre rendez-vous de Noël.

Conte pour Pâques

À la bibliothèque de Lac-des-Aigles

Mercredi le 10 avril dès 18h30

L'histoire sera suivie d'une collation, un bricolage et des prix de présence suivront l'animation.

INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

Conte pour le milieu scolaire sur l'intimidation

Une auteure de Rimouski qui écrit des albums jeunes, Mme Nicole Testa, viendra à la bibliothèque pour animer les jeunes des classes de 1-2-3 et 4^{ième} année, vendredi le 10 mai en après-midi.

S'accepter tel que l'on est, c'est tellement quelque chose à inculquer à nos enfants. Ce livre parle des différences, que ce soit au niveau des goûts, de la couleur des cheveux, de notre prénom. Ils ouvrent aussi la porte à sensibiliser les jeunes au fait que parfois on peut faire de la peine aux amis et qu'il faut faire attention à ce que l'on dit ou ce que l'on fait que l'on fait. Comprendre ce qu'est l'empathie n'est pas toujours facile. Ce livre met en mots, mais surtout en images, la peine que peut causer les moqueries.

L'histoire de Lili Macaroni je suis comme je suis, permettra d'avoir une belle discussion sur les différences et de réussir à trouver des solutions.

Ce livre est présentement disponible à la bibliothèque



Livres récemment achetés :

Plusieurs livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal soit depuis janvier 2019 :

Pour les adultes

Série ou seul	Titre du volume	Auteur
Tome 1 à 5	Le temps de le dire	Michel Langlois
Tome 5	Abigael messagère des anges	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 5	Un vœu pour Nightingale	Donna Douglas
	Marked Men ASA	Jay Crownover
	Marked Men NASH	Jay Crownover
	Marked Men ROWDY	Jay Crownover

Pour les enfants

<i>Nouveauté des suites</i>	<i>des séries que l'on a :</i>	
Série ou seul	Titre du volume	Auteur
	La grande fabrique de mots	Agnès de Lestrade
Tome 10	Défense d'entrée	Caroline Héroux
Tome 3	Ti-Guy la Puck	Geneviève Guilbault
Tome 1 à 13	Les désastreuses aventures des orphelins Beaudelaire	Lemony Snicket
	Alice feux d'artifice	Nicole Testa
Tome 10	Les filles modèles	Marie Potvin
Tome 13	Le journal d'un dégonflé totalement givré	Jeff Kinney
	Cœur de zombie	Maud Chayer
	Rock Elles Roll Joelle	Marilou Addison

Horaire de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13h30 à 15h00

Mercredi : 19h00 à 20h30

Le comité de la bibliothèque

La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles : Outil non négligeable pour la municipalité

Encore cette année, le DRAG de motoneiges a attiré bon nombre de compétiteurs et de participants. La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles (CDL) tient à remercier tous les bénévoles qui ont permis de faire du DRAG de motoneiges édition 2019, un grand succès. Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, le CDL a pu, grâce à cette activité, dégager un surplus de près de 4 000 \$.

Depuis sa création en 2016, le CDL a réalisé différents projets et tous les surplus engendrés par le CDL lors de ces activités, même les pourboires, sont réinvestis dans la communauté.

Depuis 2016, le CDL a multiplié ses efforts pour réaliser non seulement des projets participatifs (e.g. DRAG, Lac-des-Aigles vous invite à la fête, etc...) mais également des projets qui ont des retombées tangibles pour la communauté. Ainsi, le CDL a contribué à la mise en place du belvédère et des panneaux d'orientation au belvédère et à la plage. Le CDL a supporté le marché public qui devrait se tenir encore cette année mais sous des abris achetés par la Corporation. Par ailleurs, le CDL a également fait l'acquisition d'un système de son qui est maintenant utilisé pour les événements qui se déroulent au pavillon du lac ou dans la salle communautaire de la municipalité. De plus, dans le cadre du projet du remplacement des bandes de la patinoire par la municipalité, le CDL s'est impliqué financièrement pour un montant de 12 000 \$ pour l'acquisition de l'abri des joueurs dont 10 000\$ furent demandés et obtenus par le CDL auprès de la MRC. Les nouvelles bandes de la patinoire ainsi que l'abri des joueurs devraient être installés au cours des prochains mois.

D'autre part, le CDL a initié un important projet pour l'acquisition d'un écran numérique. Cette enseigne électronique qui sera installée dans la municipalité sur la route 232, permettra de diffuser de l'information de façon efficace de tous les événements de notre municipalité et des municipalités voisines. Les messages diffusés, tant pour nos concitoyens que pour nos visiteurs, seront d'intérêt public et pourraient être de nature événementielle, prévisionnelle, d'urgence municipale et même des publicités comme des offres d'emploi ou de produits régionaux. Cet important projet est le fruit d'un partenariat entre le CDL, la municipalité, la MRC, les municipalités de Biencourt et de Squatec et de partenaires privés (e.g. Mallette, commerces locaux, etc.). L'enseigne sera installée au printemps 2019. D'autres projets sont actuellement en cours de développement et nous vous tiendrons informé de leur avancement.

La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement des activités économiques, touristiques, communautaires, culturelles et sociales sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles.

Serge Demers
Président

BILAN DU DRAG 2019	
REVENUS	
Commandites	590,00 \$
Entrées	2 885,00 \$
Moitié-Moitié	1 473,00 \$
Bar	7 211,75 \$
Pourboires	1 118,10 \$
Espace cuisine	200,00 \$
DÉPENSES	
Assurances	1 101,20 \$
Alcool + liqueurs	3 077,31 \$
Soupers des Bénévoles	160,00 \$
Permis d'alcool	178,00 \$
Location pour lumière pour les départs	850,00 \$
Sécurité 2 agents	663,41 \$
Location d'une tour d'éclairage + génératrice	252,95 \$
DJREMIX	350,00 \$
Divers (papeteries, photocopie, déplacements)	887,08 \$
Location de caisses de son supplémentaires	86,24 \$
Achat de dossard	520,00 \$
Dépenses non-récurrentes (matériaux divers)	553,30 \$
Contribution à l'OPP	400,00 \$
Ménage de la salle	200,00 \$
Dameuse	200,00 \$
Total	13 477,85 \$
Bilan net	3 998,36 \$

LA VIE SCOLAIRE

Bonjour,

Il y a un débat présentement sur l'opportunité d'offrir le service de la maternelle temps plein aux enfants de 4 ans sur une base volontaire. Il ne faut pas oublier que la maternelle 5 ans n'est pas obligatoire non plus, quoique presque la totalité des enfants la fréquentent. Beaucoup d'intervenants et de spécialistes s'entendent pour dire que le gouvernement devrait plutôt améliorer le réseau des CPE (Centre de la Petite Enfance) afin d'obtenir un meilleur dépistage des enfants ayant des problèmes.

Notre commission scolaire est prête à collaborer avec le ministère et est prête à implanter des maternelles 4 ans. Mais le problème réside dans le fait que les parents concernés ne sont pas disposés à envoyer leur enfant de 4 ans à l'école à temps plein. La commission scolaire peine à ouvrir les 2 classes par année qui lui sont déjà allouées sur son grand territoire car la clientèle est absente. Il faut aussi comprendre que les CPE offrent 261 jours de service par année et que la maternelle 4 ans n'offre que 180 jours. Que doivent faire les parents avec les 81 jours manquants ? Et, c'est sans compter les horaires quotidiens qui sont forts différents et pas à l'avantage des parents sur le marché du travail. Le ministre M. Jean-François Roberge est prêt à financer et à ouvrir une maternelle 4 ans dès qu'il y aura 6 élèves d'inscrit. C'est le même ratio que pour les autres niveaux du primaire. La direction de la commission fera la promotion de ce nouveau service mais je ne crois pas qu'il existera sur l'ensemble du territoire, car, pour l'instant il ne sera disponible que dans les milieux défavorisés.

En terminant je remercie M. Francis Beaulieu pour l'**excellent travail** qu'il a accompli aux cours des dernières années en tant qu'adjoint administratif pour toutes les écoles de notre secteur et de la région de St-Cyprien et je lui souhaite la meilleure des chances dans son nouveau poste de coordonnateur au service des finances à la commission scolaire.

Claude Breault commissaire, district no 8 : Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien et St-Clément
claudebreault@globetrotter.net 418 779 2607

Le programme Accès-Loisirs Témiscouata Période d'inscription : 8 avril 2019



Le programme Accès-Loisir, C'EST QUOI ?

- ✓ Des places, en loisirs culturel, sportif et de plein air, offertes gratuitement;
- ✓ Des offres pour tous les groupes d'âge;
- ✓ Une offre accessible pour toute personne ou famille sous le seuil de faible revenu en toute confidentialité;
- ✓ Deux périodes d'inscription durant l'année (printemps et automne) en personne dans les maisons de la famille

La prochaine période d'inscriptions, C'EST QUAND ?

Le lundi 8 avril 2019 de 13 h à 19 h. Pour t'inscrire, tu peux visiter l'un des 5 endroits suivant :

- ✓ **Acti-Familles**
474, rue des Étudiants, Pohénégamook
418-893-5389
- ✓ **Maison de la famille du Témiscouata**
2, rue Principale Est, Biencourt
418-499-2633
- ✓ **Maison de la famille du Témiscouata (Point de service)**
369, avenue Principale, Dégelis
418-853-2332, poste 131
- ✓ **Re-Source familles**
95, rue Principale, St-Honoré-de-Témiscouata
418-497-1515
- ✓ **Re-Source familles (Point de service)**
35, rue St-Philippe, Témiscouata-sur-le-Lac
418-854-6567

TAILLE DE LA FAMILLE	SEUIL DE FAIBLE REVENU
1 PERSONNE	24 600 \$
2 PERSONNES	30 625 \$
3 PERSONNES	37 650 \$
4 PERSONNES	45 712 \$
5 PERSONNES	51 846 \$
6 PERSONNES	58 473 \$
7 PERSONNES OU PLUS	65 101 \$

Source : Statistique Canada - Seuils de faible revenu avant l'impôt (SFR-AvI - base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2015

MISE EN GARDE – COLPORTEUR

Courriel envoyé pour demande d'information suite à du colportage dans le village.

De : Francine Beaulieu
Envoyé : 22 février 2019 14:05
À : Renseignements (TEQ)
Objet : Demande d'informations

« Bonjour,

Dans notre municipalité un monsieur fait du porte-à-porte comme représentant : Conseiller évaluateur accrédité Réno Climat. Est-ce bien le cas ?

Merci de m'informer. »

Réponse reçue de Transition énergétique

Nous vous remercions de nous avoir fait part de cette situation. À cet égard, nous désirons vous informer que Transition énergétique Québec (TEQ) est au courant de l'existence d'appels frauduleux liés à l'efficacité énergétique. Des citoyens ont, en effet, reçu des appels téléphoniques de personnes leur proposant divers produits et services en efficacité énergétique.

Dans ce contexte, nous tenons à vous rappeler que le gouvernement du Québec n'effectue aucune sollicitation téléphonique ni aucune campagne de porte-à-porte pour ses programmes en efficacité énergétique, tel que Rénoclimat, Chauffez vert ou Novoclimat. Dans tous les cas, le participant doit s'inscrire lui-même au programme concerné (<http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/accueil/>).

Ainsi, nous vous invitons à être vigilant si des personnes communiquent avec vous pour vous offrir des services ou produits. Les fraudes par téléphone sont des méthodes utilisées couramment par des personnes mal intentionnées. Leur objectif peut être de vendre aux citoyens des produits sous pression ou de les amener à dévoiler des renseignements personnels. Ces fraudeurs se font passer volontairement pour des personnes travaillant pour des entreprises de renom afin d'obtenir des renseignements auprès de citoyens qui croient avoir affaire à de réels employés.

Si vous pensez avoir été lésé par des fraudeurs, voici ce que vous pouvez faire :

- Déposer une plainte auprès de l'Office de la protection du consommateur (<https://www.opc.gouv.qc.ca/>) ;
- Communiquer avec le service de police de votre municipalité ;
- S'inscrire sur la liste nationale des numéros de télécommunication exclus en composant le 1 866 580-DNCL (3625) ou en visitant le site lnnte-dncl.gc.ca ;
- Si vous avez par mégarde transmis des données personnelles ou financières, communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 ou en visitant le centreatifraude.ca.

En espérant ces informations utiles, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à Transition Énergétique Québec. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Transition Énergétique Québec - Direction des communications
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, A-409, Québec (Québec) G1H 6R1
mern.gouv.qc.ca : mffp.gouv.qc.ca

Jardin communautaire de Lac-des-Aigles

« Le ST-Isidore »

Édition 2019



Cette année le responsable sera : Pierre Bossé

Vous pouvez le contacter au 418 779-2950.

SVP, même pour les habitués, lui confirmer votre participation 2019. Cette année nous aurons un petit concours amical avec un beau prix !

À Suivre.....

FABRIQUE DE LAC-DES-AIGLES

Bonjour à chacun et chacune, paroissiens et paroissiennes.

Nous avons besoin de votre aide pour que nous puissions continuer à vous donner les services d'Église.

L'église est fermé pour l'hiver, comme à tous les hivers, mais elle va ouvrir dans le mois de mai. Je veux que vous compreniez que notre difficulté monétaire présente est aussi facilement redressable .

Il ne suffit qu'un peu de votre aide monétaire de chacune et chacun de vous. Je sais la fierté des gens de Lac-des-Aigles et l'amour que vous avez de votre village. Ne brisez pas cette fierté en n'aidant pas les personnes qui travaillent de tout leur cœur pour garder votre église ouverte.

Il ne suffit que d'un petit montant par tous les foyers pour que nous soyons capables de continuer : 100.00\$ ou 50.00\$ ou comme vous pourrez et c'est déductible d'impôt.

Notre déficit n'est pas si grand que ça. Il est facilement surmontable. Je fais appel à votre générosité et votre amour pour votre paroisse. Nos ancêtres ont travaillé forts pour que vous ayez un lieu de culte. Pensons à tous les efforts et les sacrifices qu'ils ont faits pour réussir à vous léguer ce que vous avez. Cela vous a permis d'être ce que vous êtes : des êtres de cœur.

Donc, je m'en remets à vous tous et toutes. Merci!.

Jacques-Daniel Boucher, prêtre

Transport adapté et collectif

Il y a sur le territoire, trois volets de transport pour vous servir !

Vous devez réserver 24 heures à l'avance : 418-899-2189 ou sans frais : 1-800-350-2189

Transport adapté

Est admissible toute personne ayant une incapacité significative et persistante, sujette à rencontrer des obstacles dans ses déplacements. Vous devez remplir un document médical que vous pouvez vous procurer au bureau du transport. Le service est de porte à porte.

* Ces tarifs sont pour un aller simple :

1,75 \$ dans la même municipalité

2,75 \$ pour 20 km et moins

3,50 \$ pour plus de 20 km

Transport collectif

Est admissible toute personne qui désire bénéficier d'un service de transport et qui ne fait pas partie du volet adapté. On peut s'inscrire directement en appelant au bureau. Les embarquements et débarquements se font dans un endroit public.

La tarification :

3,75 \$ pour un aller simple ou 14 \$ pour un livret de 4 billets (3,50 \$ l'unité)

7 \$ pour un aller-retour

Transport Inter-MRC

Est admissible toute personne qui désire se déplacer du Témiscouata vers Rivière-du-Loup. On peut s'inscrire directement en appelant au bureau. Cinq points d'embarquements et débarquements au Témiscouata et six points à Rivière-du-Loup. Il y a possibilité de transport pour se rendre au point d'embarquement ou débarquement au Témiscouata.

La tarification : 10 \$ aller simple

20 \$ aller-retour

Téléphone : 418-899-2189 ou 1-800-350-2189

Courriel: courriel : accueil@transportroulami.ca ou direction@transportroulami.ca

Service Accès-Emploi

Projet de préparation à l'emploi en récupération
851, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0
1-418-938-0670

Objets usagés à vendre

OUVERT LES MARDI, MERCREDI ET JEUDI de 9 H 30 À 16 H

Fermé du vendredi au lundi

Le projet de préparation à l'emploi a pour objectif le développement de l'employabilité par une expérience de travail concrète. Au point de vue environnemental, le projet permet de diminuer la production de déchets en favorisant le réemploi et finalement, il permet aux gens d'avoir accès à des biens à prix modiques.

Remerciement de l'Association de l'ensemencement du lac



LA PAGE DU CITOYEN

Voici une nouveauté, une page où les citoyens de Lac-des-Aigles peuvent nous fournir des articles à inscrire comme par exemple :

Tu as des choses à donner ;

Tu organises une activité ;

Tu as une bonne pensée ou une bonne recette et tu veux la partager ;

Tu veux féliciter quelqu'un ou un organisme ;

Tu as une maison à louer ou à vendre au Lac-des-Aigles ;

Tu as un terrain à vendre au Lac-des-Aigles,

Voici les consignes :

Vous devez vous adresser à Francine Beaulieu par courriel à : info@lacdesaigles.ca ou au 418-779-2300 poste 24

Que des choses positives.

L'article doit être écrit, signé et être prêt à être insérer au bulletin.

La municipalité peut refuser en tout temps un article. Pas plus d'une page par parution.

Votre article doit parvenir au début du mois soit début mars, début juin, début septembre et début décembre.

Situé à Esprit-Saint
- Achat local -

Inscription Panier de légumes

DU 1^{ER} AU 31 MARS 2019

Seul ou à deux
P'tite famille
Familial
Familial Agrandi

Visitez notre site Internet:
<https://laterredurang.wixsite.com/laterredurang>

Pour info :
418-730-3001

Semis
Tomate, Concombre, Zucchini, Courge, Chou, Chou-Fleur, Brocoli, Salade, Poireau, Piment vert et rouge, Fines herbes
Réservation pour les grosses commandes

Kiosque de vente à la ferme
Mardi de 13h30 à 18h45, dès Juin

Marché Public de Lac-des-Aigles
de Juillet à Septembre

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

HÉBERGEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES
Chalets et terrains de camping avec vue magnifique sur le lac
LOCATION 4 SAISONS

Parc Natur'Ailes
Rue du Quai, Lac-des-Aigles
Contact: Mme Renée Bernard
418-779-2739 ou 779-2061
www.chaletsdevacances.com/chalet-a-louer_chalet-le-parc-natur-ailes

PARC NATUR'AILES



Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2431 ou 418-779-2739 ou par Paget au 418-867-0196.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR 2019

Jeudi, le 21 mars	- Dîner, salle municipale au sous-sol du 75, Principale, contribution volontaire (spaghetti, salade César et gâteau au chocolat), suivi d'un atelier et de dégustation de biscuits. Réservation nécessaire au 418-779-2731 auprès des Cuisines collectives.
Lundi, le 1 ^{er} avril	- Réunion du conseil au 75, Principale
Mercredi, le 10 avril	- Conte de Pâques à 18 h 30 à la bibliothèque
Samedi, le 13 avril	- Soupe populaire par la Fabrique Don volontaire
Mardi, le 30 avril	- Formation Proche aidant Par le Centre des femmes
Lundi, le 6 mai	- Réunion du conseil
Samedi, le 18 mai	- Distributions d'arbres
Lundi, le 20 mai	- Fête des Patriotes
Lundi, le 3 juin	- Réunion du conseil

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL



73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ : Pour Pâques : le vendredi, le 19 et lundi, le 22 avril

Pour Fête des Patriotes : Lundi, le 20 mai

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15 et les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 1. Les Mercredis : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque : Lundi : de 13 h 30 à 15 h et Mercredi : de 19 h à 20 h 30

FERMÉ : Lundi, le 22 avril – Congé de Pâques

Pour Fête des Patriotes : Lundi, le 20 mai

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers sécurité incendie, dossiers MRC, Gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1 et OMH

M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Route des Monts Notre-Dame et Territoire Duchénier

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes

M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5, dossier Matières résiduelles (RIDT)

M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (Jeudi PM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 418-779-2431

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. Doris Dubé, employé travaux d'hiver

M. Daniel Bois, employé travaux d'hiver

Mme Chantal Corbin, préposé à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

**Magnifique printemps
à toutes et à tous !**

